

MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIER
CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2014

Sur convocation de M. le Maire en date du 14 avril 2014, le conseil municipal de la Ville de Coulounieix-Chamiers s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, le 23 avril 2014.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme BORDES Mireille, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme CONTIE Joëlle, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. BARBARY Bernard, Mme DERAMCHI Claude, M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique, M. CROUZAL François, Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha, Mme EMPINET-MERPILLAT Nadine, M. MARTINEAU Jean-François, Mme ROBIN-SACRE Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, Mme HUSSON Myriam, M. SCHRICKE Yves (mandataire M. SAUGER), Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François, Mme GAYET Nadine, M. RUAULT DE BEAULIEU Christophe, Mme COFFINET-OTHON Annick, M. SAUGER Jacques.

ASSISTAIENT : M. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Mme Emilie PERRET, Directrice des Ressources Humaines, M. Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mme Martine DUCOURNEAU, rédacteur.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Myriam HUSSON, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour qui porte exclusivement sur les orientations budgétaires et précise que ce point a été travaillé par la commission des finances, sous la direction de M. EL MOUEFFAK, adjoint aux finances à qui il donne la parole.

M. EL MOUEFFAK :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Il s'agit du premier acte de notre mandat qui prépare le budget 2014. C'est une opération obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants qui n'a aucun caractère décisionnel. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements, de prévenir les priorités du budget principal et aussi d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité. »

Avant de donner lecture et faire une synthèse de la note dont chaque élu a été destinataire, M. EL MOUEFFAK précise que cette note présente des informations sur le contexte budgétaire dans lequel se prépare le budget au niveau national, régional et local. Elle présente aussi une analyse de la situation financière de la collectivité avec des éléments chiffrés des recettes et des dépenses de fonctionnement, de l'investissement, mais également des résultats 2013 nécessaires pour préparer le budget 2014.

Il remercie l'ensemble des services pour le travail qu'ils ont effectué sur un temps très court et poursuit par des explications sur le contexte national.

« C'est un contexte difficile pour les finances publiques. La situation est caractérisée par un endettement qui avoisine aujourd'hui les 2 mille milliards d'euros. Il faudrait consacrer

94 % du P.I.B pour combler la dette de notre pays. L'Etat doit donc faire des choix pour diminuer les budgets comme celui des dotations aux collectivités territoriales. Il transfère à ces dernières 100 000 milliards d'euros dont 50 milliards sont répartis pour les dotations et 50 milliards pour les exonérations fiscales.

Bien sûr on peut regretter la réduction qui s'abat sur les collectivités, environ 5 milliards par an. Il serait évidemment préférable d'être dans une situation plus dynamique que celle-ci.

Ce contexte est aussi difficile pour nos concitoyens car il faut satisfaire les besoins de la population : besoins en matière de services publics locaux et d'emploi, car il n'y a pas d'emploi sans investissements.

Les orientations budgétaires qui vont vous être présentées tentent de trouver des solutions à ces défis nationaux et locaux. Elles se caractérisent d'une part, par des investissements raisonnés, privilégiant la voirie et l'entretien des bâtiments et, d'autre part, par la maîtrise des frais de fonctionnement en maintenant des services de qualité à la population avec priorité à l'éducation, la jeunesse et à la cohésion sociale.

C'est le cap qui a été défini par M. le Maire pour les 6 années à venir. Telle est notre mission, notre ambition ; ce sera difficile mais si nous sommes élus, c'est pour cela. »

Il procède à la lecture et explique les grandes lignes du document ci-après :

Le contexte budgétaire national est marqué par une politique de redressement budgétaire et financier, qui s'est accentuée en France et se traduit en 2014 par un effort historique de réduction des dépenses publiques.

Dès la présentation du Pacte de confiance et de responsabilité, en juillet 2013, le gouvernement avait précisé les modalités de la participation des collectivités territoriales à la restauration des finances publiques. La Loi de Finances pour 2014 est venue confirmer les principaux engagements inscrits au Pacte, et finaliser leur mise en œuvre :

- Sur un total de 15 milliards d'euros d'économies de dépenses publiques, les concours de l'Etat aux collectivités baisseront de 1,5 milliards d'euros, dont 840 millions pour les communes et intercommunalités (en principe, au prorata des recettes de fonctionnement) ; en conséquence, la baisse globale est de 3,1%, et en particulier de 3,3% pour la DGF ; cette baisse est définitive, et sera doublée en 2015.

- Les dispositifs de péréquation sont renforcés : au sein de cette DGF en baisse, la part des dotations de péréquation augmente de 120 M€ ; le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) passe de 360 à 570 M€, et le fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) augmente de 230 à 250 M€.

L'impact de ces dispositions pour les collectivités implique des nouveaux mécanismes de péréquation (prise en compte du critère de revenu par habitant, modification des plafonds de prélèvement et des seuils de reversement).

Par ailleurs, la Loi de Finances 2014 indique des dispositions dont il sera nécessaire de tenir compte :

- L'augmentation des rémunérations des agents de catégorie C, et la hausse des cotisations employeurs à la Caisse de retraite des agents des collectivités (CNRACL), également de l'IRCANTEC, et des cotisations URSSAF ;

- La hausse des taux de TVA :

- ♣ Le taux normal augmente de 19,6 à 20,0% (art. 278 du code général des impôts). Il concerne la majorité des ventes de biens et des prestations de services ; il s'applique à tous les produits ou services pour lesquels aucun autre taux n'est expressément prévu.

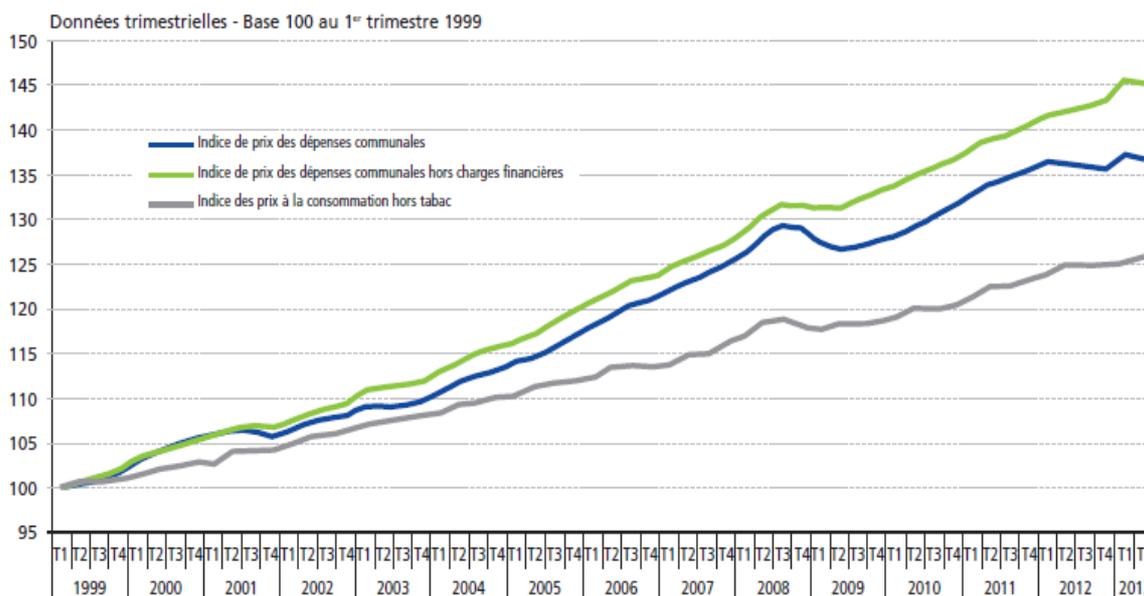
- ♣ Le taux intermédiaire de 7% à 10% Il est notamment applicable aux produits agricoles non transformés, au bois de chauffage, à la livraison de logements sociaux, aux transports de voyageurs, à la restauration, aux travaux d'amélioration du logement, aux

droits d'entrée dans les cinémas, musées, zoo, etc. ; il concerne les biens et prestations de services qui relevaient du taux de 5,5 % avant le 1er janvier 2012 à l'exception de certains biens et services limitativement énumérés par l'article 278-0 bis du CGI.

En revanche, l'accès à l'emprunt pour les collectivités locales s'est globalement et légèrement amélioré dès 2013, et la contrainte devrait se desserrer encore en 2014. En effet, l'arrivée de la Banque Postale sur le marché des collectivités locales, la diversification de l'offre (enveloppes à long terme de la Caisse des Dépôts et Consignations) et la création récente de l'Agence de financement des collectivités locales, doivent permettre de répondre aux besoins de financement à moyen ou long terme.

En février 2014, l'inflation mesurée par l'INSEE à travers l'Indice des Prix à la Consommation enregistre une augmentation de + 0,8% sur un an (hors tabac). Or l'impact de hausse des prix est plus élevé pour les collectivités, car au-delà de l'indicateur INSEE, un indicateur plus pertinent est utilisé pour mesurer l'indice de prix des dépenses communales. Cet indice est réalisé par l'Association des Maires de France, et il reflète le prix du « panier » des biens et des services constituant les dépenses communales. Il montre que sur la période 1999-2012, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières (+2,2%) évolue sur un rythme supérieur d'un point à celui de l'inflation (+1,2%). L'incidence de la hausse des prix pour les collectivités est donc estimée à environ +1,8% pour l'année 2013.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



Contexte régional et local

En Aquitaine, l'emploi régional est en baisse au 4^{ème} trimestre, après deux trimestres de stabilité. L'industrie et la construction perdent des emplois, mais moins que le trimestre précédent. Le commerce et les services (hors intérim) n'en créent pas. L'intérim se replie après un premier trimestre en hausse. Pourtant quelques signes de reprise sont là, comme la hausse de la construction de logements neufs ou la baisse des défaillances d'entreprises. Le chômage reste stable à 10,3 % de la population active, en dessous du niveau de la France métropolitaine (10,6%).

Concernant le territoire de Coulounieix-Chamiers, le taux de chômage s'établit à 16,25 % au 2^{ème} trimestre 2013, contre 10,6% en moyenne nationale de la France métropolitaine.

Le nombre de demandeurs d'emplois est passé de 559 à 568 entre décembre 2012 et décembre 2013. Le taux de chômage sur la commune atteint 16,25 % (contre 15,99 % en 2012) de la population active (calcul basé sur 568 demandeurs d'emplois comptabilisés en décembre 2013, pour une population active de 3496, source INSEE 2012).

Résultats 2013 (provisoires) du budget principal

Les résultats 2013, considérés provisoires avant le vote du compte administratif du budget principal de la commune, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

2013	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	854 905,48			373 620,74	854 905,48	373 620,74
Opérations exercice	2 524 988,27	3 199 008,44	9 507 861,40	10 324 021,47	12 032 849,67	13 523 029,91
TOTAUX	3 379 893,75	3 199 008,44	9 507 861,40	10 697 642,21	12 887 755,15	13 896 650,65
Résultat clôture	180 885,31			1 189 780,81		1 008 895,50
Restes à réaliser	1 004 539,00	832 080,33				
Résultat sur RAR	172 458,67					
Résultat définitif	353 343,98			1 189 780,81		836 436,83

Éléments chiffrés préparatoires aux Orientations Budgétaires pour l'année 2014

En 2014, l'environnement budgétaire et financier des collectivités est de plus en plus fortement contraint. Ainsi, la Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES souhaite préparer son budget 2014 sur les bases d'une gestion responsable des fonds publics et dans une perspective d'équité sociale.

Les recettes de fonctionnement

– La fiscalité

Évolution du produit fiscal ménage

	2012	2013	2014	% 2013/2014*
Produit TH	1 737 786	1 806 418	1843190	2,03%
Produit FB	3 688 179	3 834 079	3 922 146	2,29%
Produit FNB	137 344	141 250	140909	-0,24%
TOTAL des Produits ménage	5 563 309	5 781 747	5 906245	2,15%

* Sans augmentation des taux de référence à voter en 2014 par le Conseil municipal

Entre 2013 et 2014, l'évolution du produit fiscal (+2,15%) est plus faible qu'entre 2012 et 2013 (+3,93%). Cette évolution est liée aux bases physiques (notamment Cré@vallée Nord) et à la revalorisation des bases des valeurs locatives (+0,9% en 2014 fixées par l'article 86 de la Loi de Finances 2014). Une partie provient également du reclassement des logements vacants réalisé en 2013. En 2014, le travail de partenariat avec les services fiscaux sur le reclassement des logements déclarés « insalubres » (catégories 6M, 7 et 8) doit générer environ 20 000€. Ce travail doit se poursuivre en 2014 et sera suivi lors des Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

L'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

	2013	2014	2015	2016	2017
AC	525 428	534 021	522 031	508 438	553 736
DSC	264 664	264664	264664	264664	264664

La DSC est figée dans le temps. Entre 2013 et 2017, les montants prévisionnels de l'AC varient en fonction :

- ▲ d'un lissage de la participation de la commune au déficit du de la crèche de Chamiers (La Maison du Petit Prince) sur 5 ans entre 2012 et 2016,
- ▲ d'une participation de la commune pour compenser la dégressivité des aides de la CAF, dans le cadre du transfert de la compétence « Petite Enfance ».

L'AC intègre, à partir de 2014, le fonds de concours annuel de la CAP (18 000 €) qui sera donc désormais automatiquement versé. Le fonds de concours annuel est donc dissout. Il s'agit donc d'une recette d'investissement qui disparaît, mais réapparaît sous forme de recette de fonctionnement. A partir de 2014, seul persiste un fonds de mandat de 45 000 € pour subventionner un investissement par mandat entre 2014 et 2020.

Droits de mutation

2011	2012	2013	2014
134 000	135 000	139 523	135000

Le produit encaissé fluctue au rythme du marché immobilier. Les 3 dernières années se caractérisent donc par un niveau de recettes stables.

Taxe sur l'électricité

2011	2012	2013	2014	2015
67 400	75 900	77 240	77000	38500*

* recette incertaine en 2015 selon un projet de loi

Le produit encaissé de cette taxe est issu d'une convention de reversement établi entre le SDE24 et la Commune.

– Les concours de l'Etat et dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

	2012	2013	2014	% 2013/2014
DGF	1 665 581	1 660 433	1 569 447	-5,48%
DSR	131 060	148 490	130 000	-12,45%
DNP	214 678	197 293	180 000	-8,77%
Total	2 011 319	2 006 216	1 879 447	-6,32%

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

	2012	2013	2014*	% 2013/2014
FPIC	40 886	80 920	120 000	48,29%

* Estimation réalisée par le Grand Périgueux.

Le FPIC est un fonds de dotation de péréquation horizontal conformément aux articles L 2336-1 à 2336-7 et R 2336-1 à 2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. La CAP a bénéficié de 213 156 € en 2013. Le chiffre définitif pour 2014 devrait être connu en juin (le prévisionnel est de 120 000€ sur la base des simulations du Grand Périgueux effectuées en 2013), car il dépend d'un calcul sur les ressources des intercommunalités et d'une comparaison du Grand Périgueux avec la moyenne nationale. Globalement, les intercommunalités plus riches (critères : potentiel financier agrégé par habitant et effort fiscal) sont prélevées pour alimenter le FPIC, puis les plus pauvres sont bénéficiaires. Chaque année des calculs sont réalisés pour effectuer une mise à jour.

Les autres dotations et subventions

Les autres dotations et subventions correspondent aux financements perçus dans le cadre des politiques contractuelles (engagement de la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse et la réforme des rythmes scolaires) et les compensations fiscales versées par l'Etat en contrepartie des exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la CAF :

	2013	2014
CEJ	67 331	60 000*

* estimation selon la dégressivité du contrat

Le versement est décalé d'une année par rapport à la réalisation des actions. En 2013, on observe une baisse importante due au transfert de compétence « petite enfance » à la CAP au 1^{er} janvier 2012.

La prévision de recettes en 2014 se situe autour de 60 000€ (basé sur le bilan 2013). La baisse s'explique par différents facteurs :

- ^ la dégressivité appliquée par la CAF, (-6000/an)
- ^ la non atteinte de certains objectifs du contrat,
- ^ les actions qui n'ont pas eu lieu (pause méridienne sortie du CEJ et le séjour ski non réalisé).

L'aide de la CAF pour la réforme des rythmes scolaires sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP):

	2013 (septembre à décembre)	2014 (période de janvier à juin, puis période de septembre à décembre)
Aide CAF rythmes scolaires	9090,5	27 000*

* estimation basée sur le trimestre de 2013

Le versement est réalisé au trimestre échu par rapport à la réalisation des actions.
Calcul de la participation CAF : 0,5€/H par enfant

ACTIVITE REALISEE 2013 (septembre à décembre) :
 MATERNELLE : Nombre d'heures de présence des enfants aux TAP : 6171
 PRIMAIRE : Nombre d'heures de présence des enfants aux TAP : 12010
 TOTAL : 18181 H * 0,5 €/H = 9090,5 €

L'aide de l'Etat (Fonds d'amorçage) pour la réforme des rythmes scolaires sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP):

	2013 (septembre à décembre) = 1 trimestre	2014 (période de janvier à juin, puis période de septembre à décembre) = 3 trimestres
Fonds d'amorçage de l'Etat pour les rythmes scolaires	18 390	55 170*

* sous réserve de versement des trimestres sur le même montant que le 1^{er} trimestre scolaire 2013 pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres scolaires 2014, puis du versement identique du 1^{er} trimestre 2014-2015. Le versement est décalé d'un trimestre par rapport à la réalisation des actions. Cette recette est enregistrée en « atténuation de charges ».

– Les autres recettes de gestion

Les produits des services (restaurant scolaire, repas à domicile, périscolaire, centre de loisirs, régie animations et sport, concessions cimetières, jardins familiaux, ...) progressent de façon constante (+4,3%) entre 2011 et 2013. L'année 2013 est en forte augmentation du fait de la municipalisation du centre de loisirs (transfert de recettes et de la gestion des impayés 2009-2012).

	2012	2013	2014	% 2013/2014
Produit des services	382 651	435 669	415 000	-4,74%

Les atténuations de charges sont composées des Indemnités journalières versées par l'assurance statutaire du personnel, les aides de l'Etat des contrats aidés (dont les CUI, CAE, Emplois d'avenir...), du Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires et des remboursements de salaires des agents municipaux mis à disposition dans les associations (FLEP, Centre Social, COCC, ASPTT) et à La Poste (Mairie Annexe du Bourg de Coulounieix). Moins le fonds d'amorçage des rythmes scolaires, le montant de 2013 serait d'environ 249 500 €.

	2012	2013	2014	% 2013/2014
Atténuation de charges	227 887	268 000	246 000	-8,20%

Les Dépenses de fonctionnement

Les charges courantes

Les fluides ont connu des hausses à un rythme soutenu ces dernières années. Ils continueront de croître en raison des coûts de production et de fourniture, et ce malgré un gain obtenu en 2013 dû aux réductions des plages horaires d'éclairage public. Des charges supplémentaires sont à prévoir concernant :

- ⤴ le gymnase ASPTT Périgueux (loyer de 20 000 € jusqu'au 31 juillet 2014, fluides et entretien qui sont d'environ 65 000 € /an, soit un minimum de 38 000€ sur 7 mois).
- ⤴ l'extension préfabriquée du Centre Social à hauteur d'environ 30 000 € supplémentaires en 2014 pour l'installation et le coût de fonctionnement (location et fluides) de cette extension. Puis environ 20 000€ / an à partir de 2015.

2013	2014	% 2013/2014
2 161 563	2 305 147	6,64%

Les dépenses de personnel

Pour l'année 2014, de nombreux facteurs concourent à l'augmentation des dépenses de personnel :

- ⤴ les décrets de revalorisation de rémunération des agents de catégories C de la Fonction Publique Territoriale, applicables au 1^{er} février 2014 ;
- ⤴ les augmentations au 1^{er} janvier 2014 de certains taux de cotisation aux caisses de retraites IRCANTEC et CNRACL (conformément au [Décret n°2012-1525 du 28 décembre 2012](#) , ces cotisations ont des taux qui progresseront chaque année entre 2014 et 2020) ;
- ⤴ la revalorisation du salaire minimum de croissance (SMIC) de 1,1% au 1^{er} janvier 2014 ;
- ⤴ la hausse au 1^{er} janvier 2014 des taux de cotisation Pôle emploi sur les CDD inférieurs à 1 mois et à 3 mois,
- ⤴ la suppression du jour de carence des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2014 ;
- ⤴ les hausses de taux de cotisation URSSAF (vieillesse déplafonnée et vieillesse) et la baisse de la cotisation allocation familiale au 1^{er} janvier 2014 ;
- ⤴ les recrutements en personnel fin 2013 et début 2014 : 2 emplois d'avenir (ouvrant droit à des aides de l'Etat), 2 mutations aux services techniques, le personnel de la réforme des rythmes scolaires sur une année scolaire entière (ouvrant droit à des aides de l'Etat et de la CAF enregistrées en recettes de fonctionnement du budget) ;
- ⤴ Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dû à l'avancement des fonctionnaires territoriaux dans leur carrière.

BP 2012	BP 2013	BP 2014	% 2013/2014
5 669 402	5 995 835	6 162 727	2,78%

Les subventions et participations

Les contingents seront obligatoirement prévus.

Le maintien de l'enveloppe au CCAS et à la Caisse des Écoles.

L'aide aux associations sera examinée au cas par cas, avec une analyse précise des besoins de celles-ci et une baisse globale envisagée pour les « hors communes ».

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	% 2013/2014
Caisse des Écoles	20 000	20 000	20 000	0,00%
SDIS	194 270	197 201	198 893	0,86%
CCAS	77 000	70 000	70 000	0,00%

Subventions aux associations	680 663	394 148	389 215	-1,25%
------------------------------	---------	---------	---------	--------

Les charges financières

Les charges financières correspondent essentiellement aux intérêts payés ; à cela s'ajoutent les intérêts de ligne de trésorerie, les Intérêts Courus Non Échus (ICNE), les frais de commissions. Le montant des charges financières prévisionnelles est estimé à environ 466 000€ en 2014 après un réalisé de 437 796€ en 2013.

	2012	2013	2014	% 2013/2014
Charges financières	428 544	437 796	466 000	6,44%

Section de fonctionnement prévue en 2014 :

<i>Année</i>	<i>BP+DM 2013</i>	<i>BP 2014</i>	<i>% 2013/2014</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>10 379 359,87</i>	<i>10 827 637,45</i>	<i>4,32%</i>

Les Orientations Budgétaires 2014

En premier lieu, le budget 2014 constitue le premier budget du mandat. Le budget primitif sera soumis au Conseil municipal du 29 avril 2014.

Dans un contexte économique et social fragile où les ressources se raréfient et où les finances de la ville comme celles de nombreuses collectivités se contractent, la municipalité fait néanmoins le choix pour 2014 de poursuivre son offre de services publics de qualité pour les citoyens-usagers, de soutenir l'ensemble des politiques de cohésion sociale tout en maintenant ses équilibres financiers. Cette équation sera rendue possible grâce à une gestion budgétaire rigoureuse.

En début de mandat, la municipalité se fixe comme priorité le respect de quatre engagements financiers :

^ Rendre un service public de qualité à un coût optimal. . Nous avons décidé dans la préparation du budget 2014 de ne pas augmenter les tarifs des services.

^ Appliquer une fiscalité équitable et maîtrisée, Là aussi le budget se fera sans augmentation des taux des 3 taxes.

^ Améliorer le niveau d'épargne nette de la collectivité. Cet engagement sera fait par la maîtrise des frais de fonctionnement que nous avons décidée pour les 6 années à venir.

^ Mettre en œuvre un programme d'investissement raisonné en privilégiant la voirie et l'entretien des bâtiments. Pour équilibrer notre budget, nous ferons un emprunt de 950 000 € qui sera inférieur aux emprunts précédents et donc un remboursement du capital également inférieur (il était cette année de 1 100 000 €).

Ainsi, la Municipalité souhaite inscrire les crédits nécessaires notamment pour les opérations suivantes (environ 4 millions d'euros)

^ Voirie :

- Marché à prix unitaire (travaux de voirie – 400 000 €)
- Travaux de voiries liés au passage du Tour de France (80 000 €)
- Mise en conformité des feux tricolores
- Divers travaux

Constructions, bâtiments et mobiliers urbains :

- Extension du Cimetière Saint Augùtre (200 000 € pour la 1^o tranche)
- Travaux de raccordement des sites municipaux (Mairie, Services Techniques, Sport - Animation - Vie Associative) au moyen d'un réseau de fibre optique (130 000 €)
- Travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments
- Divers travaux, en particulier de mise aux normes

Acquisition de véhicules (150 000 €)

- Bus scolaire
- Véhicules utilitaires

Acquisition de terrains (155 000 €)

1. à proximité du cimetière Saint Augùtre
2. à proximité du Camp Américain

Informatique (30 000 €) :

- Renouvellement de matériel et logiciel
- Tableaux numériques pour les Écoles

Travaux en régie : voiries et bâtiments (250 000 €)**Participations :**

1. Travaux de renouvellement de l'éclairage public en lien avec le Syndicat Départemental des Énergies (146 000 €)
2. Travaux de sécurisation du virage avec le Conseil Général (virage Peypelut) à l'entrée du Bourg de Coulounieix

Le budget qui vous sera présenté le 29 avril sera un budget qui allie ambition et sérieux.

M. le Maire le remercie, dit que c'est un très bon travail. Il salue et remercie également les membres de la commission des finances. Avant de donner la parole, il ajoute que « dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat : 90 000 € cette année et dans une conjoncture où notre pays souffre, dans une période de crise qui dure et qui touche tout le secteur de l'économie, j'ai vu des points positifs soulignés par M. EL MOUEFFAK mais que je veux souligner également : le fonds de péréquation qui est majoré à nouveau et que vous avez estimé d'après les indications des services du Grand Périgueux à 40 000 €, mais je pense qu'ils iront jusqu'à 42 000 €, les résultats de la convention que nous avons établie avec les services fiscaux qui nous procurent 20 000 € de recettes supplémentaires ; pour la deuxième année, les retombées des taxes foncières liées à l'activité économique de Cré@vallée nord notamment pour 80 000 €, pour une politique vous l'avez dit, de maintien du service public et dans un cadre, je veux le souligner, de maîtrise des dépenses, de recherche d'économies mais aussi de recherche de recettes. Je ne veux pas trop interférer sur les travaux de la commission des finances mais je fais constater à l'assemblée que le panier du Maire ne diminue pas, que l'inflation est située entre 1,8 et 2, que nous offrons des prestations : restauration scolaire, repas à domicile... et que peut-être il faudra envisager quelques évolutions. Enfin, il faut continuer à faire des recherches pour de l'activité économique entraînant emplois et retombées fiscales, le tout, vous l'avez souhaité à travers les travaux de la commission et je ne peux que m'en réjouir, le tout étant de ne pas faire de majoration fiscale. Je crois que les colomniérois apprécieront dans ces temps difficiles et ce qui veut dire un effort de rigueur de gestion, un engagement de tous les élus. Je ne peux que souscrire, cette stratégie me convient. »

La parole est à M. CAPOT :

Monsieur le MAIRE, Chers collègues ;

En m'inscrivant dans le débat sur les O.B je souhaite intervenir au nom du groupe communiste et apparenté sur le caractère « de l'effort historique » de réduction de la dépense publique nationale.

Où nous ne prenons pas la mesure des évènements mais toute référence historique gardée, il est peu probable que l'histoire retienne 2014 comme année de référence en matière de gestion des comptes de la Nation.

Pour la gauche nos références historiques sont à situer ailleurs que dans le contexte de réduction de la dépense publique avec le pacte de responsabilité pour contenir notre déficit à 3% du PIB, arbitré par la commission de BRUXELLES.

Par contre, le caractère historique de la crise est fondé !

Le quotidien Sud-ouest dans son édition locale du Mardi 15/04, faisait état, des moyennes des revenus par habitant des communes environnantes.

Les plus défavorisés sont les foyers de Périgueux et Coulounieix-Chamiers cela vaut pour guider notre réflexion budgétaire car ces déséquilibres doivent trouver dans notre budget communal une traduction dans nos choix pour ne pas grever davantage les budgets des ménages et préserver le pouvoir d'achat des COLOMNIEROIS.

Après le message des élections municipales, nos concitoyens qui se sont détournés des urnes, nous disent dans un contexte calamiteux pour la gauche, qu'ils jugent **injustes** les efforts demandés pour participer au « redressement national » et entendent depuis la semaine dernière, le patronat qui en rajoute au moment de la présentation du pacte de responsabilité, à mots à peine couverts, l'instauration d'un salaire transitoire inférieur au SMIC notamment pour les jeunes.

Cela vaut à mon avis aussi pour la colère d'élus locaux qui l'ont manifesté envers le gouvernement, provoquant un remaniement ministériel.

Quand le premier ministre parle de 11 milliards d'Euros d'économies pour les collectivités inscrits dans la loi de finances prélevés dans les budgets locaux, cela se traduit par une baisse des dotations d'Etat et par répercussion une réduction de la dépense publique c'est un frein à l'investissement des collectivités et donc à l'économie locale.

Sans compter quelques sueurs pour élaborer les budgets communaux à l'équilibre !

Nous partageons les orientations quand les politiques locales sont élaborées en rempart à l'austérité. Aussi, en retenant pour notre budget communal :

1/Le service public au cœur de notre action municipale.

2/La redistribution par l'impôt pour le financement des services à la population.

3/ Une dynamique d'engagement de l'épargne par la prospection de ressources propres.

4/Un programme pluriannuel d'investissement donc de la dette « utile » et la préservation de notre patrimoine.

Nous restons conformes aux engagements pris devant les électeurs en priorisant, en toute première partie de mandat, les travaux de voiries et d'entretien des bâtiments communaux, comme le maintien de tous les services aux administrés et le même niveau

global de subventions aux associations qu'en 2013, avec néanmoins le regret de notre faible capacité d'investissement dû au manque de ressources.

En marge de ces orientations, parce que ce n'est pas neutre pour nos finances et notre avenir, notre groupe en appelle à la responsabilité des partis politiques pour sortir de l'impasse dans laquelle est plongé le GRAND PERIGUEUX à partir de l'attribution des vice-présidences.

Surmonter par le dialogue et l'intelligence collective les divergences est urgent car notre commune ne saurait souffrir d'un manque de solidarité intercommunale, tout blocage constituerait la pire des situations si au contexte économique difficile s'ajoutait une crise institutionnelle qui nuirait au développement économique et solidaire de l'agglomération.

M. le Maire lui répond. « Je constate que vous souscrivez et que vous allez dans le même sens que nous. Sur le plan national, je l'ai dit tout à l'heure de façon laconique mais notre pays est mal 1 900 milliards de dette dont plus de 600 milliards rajoutés au dernier quinquennat. Les responsables qui sont aux affaires ont à faire face à une situation difficile ; ils doivent prendre des mesures courageuses. Il y a un débat ; vous l'avez vu, ce débat traverse la société et les rangs de la gauche, des députés s'expriment, font des contre-propositions au plan présenté par le Premier Ministre, ce qui suscite des réactions. C'est vrai que nous aussi collectivités, nous sommes touchées tout comme les particuliers et les entreprises. Il faut que chacun fasse un effort qui soit juste. Comme vous, je déplore que les collectivités doivent apporter leur quote part à hauteur de 11 milliards. Dois-je revenir sur l'Europe, je serai aussi sévère que vous, cette Europe qui n'est pas aboutie, qui me désespère ; je souscris à vos propos, nous partageons je pense, des combats communs. Je m'arrêterai au niveau du constat. Bien sûr qu'il y a des niches, je vais en évoquer une, la fraude fiscale : 80 milliards. Peut-être qu'il serait bien que nos responsables aillent voir de ce côté-là. J'en connais certains qui avaient fait des propositions.... Il faudrait qu'il y ait l'équité fiscale.

Ensuite sur le Grand Périgueux, je ne pensais pas en parler ce soir mais vous m'invitez à le faire. Effectivement j'étais et je suis en colère. Je peux le dire publiquement, il y a eu effectivement une transgression du pacte de gestion qui avait été établi de façon normale entre Jacques AUZOU et les élus socialistes du Grand Périgueux. Ce pacte nous convenait, il avait été conclu le 16 avril à Boulazac et il disait que nous étions d'accord sur le projet du Grand Périgueux autour d'une dynamique économique : beaucoup plus d'emplois notamment et bien sûr les transports, le cadre de vie, l'habitat etc... un beau projet et c'est ce qu'attendent les périgourdins. Tout s'est bien passé au début et à un certain moment il y a eu une rupture du contrat. J'ai peut être eu tort de me mettre en colère mais quand un engagement verbal est donné par toutes les parties et que ce pacte est rompu, ne croyez-vous pas que ma colère était justifiée ? Lorsque j'ai demandé la suspension de séance, on aurait pu venir me voir et me parler pour dire ce qui n'allait pas alors que nos candidats n'avaient pas été réfutés par personne, à aucun moment. Je le déplore mais sachez que votre serviteur essaie de renouer les fils du dialogue, de recoller les morceaux et a pour seul souci de faire avancer le beau projet du Grand Périgueux sous la houlette de Jacques AUZOU. Je pense qu'on va arriver à s'entendre. Nous n'avons pas le choix car si on ne s'entend pas, qui seront les victimes ? Ce seront les périgourdins et d'autres entités géographiques en profiteront : Libourne, Angoulême, Brive... donc non, je ferai tout ce qui sera en ma capacité pour œuvrer pour le Grand Périgueux. Je prends un engagement solennel ; je garde ma colère mais j'ai une résolution très forte pour servir un beau projet au service des périgourdins.

M. BELLEBNA :

Monsieur le Maire, Cher(e)s collègues, Mesdames et Messieurs,
Mon intervention est faite au nom du groupe Socialistes et apparentés. A noter que les propositions d'orientations pour 2014 faites par notre Adjoint des finances, tiennent compte de contraintes imposées par la situation économique de notre pays.

En effet, le budget de cette année, vous vous en êtes certainement rendus compte, se construit dans un contexte européen et national difficile et qu'il est inutile de rappeler. Des décisions sont prises au niveau national. Mais, il ne faut pas rêver, Il faudra plusieurs années d'efforts pour redresser dans la justice les finances et la situation économique et financière dans notre pays. Car, le bilan économique historique de ces dernières années est très dégradé. Par ricochet, ceci ne simplifie pas la tâche des élus de communes comme la nôtre.

Ce qui nous est proposé ce jour prend en compte le fait que les générations futures n'ont pas à souffrir de nos choix budgétaires. Mais, il faut également préciser que ce ne sera pas facile et que, au-delà des efforts faits au niveau de notre commune, un véritable partage équitable des ressources au niveau de l'Agglomération du Grand Périgueux sera objectivement nécessaire pour contribuer à rétablir la justice sur notre territoire.

Les orientations exposées (maîtrise des dépenses de fonctionnement, sauvegarde d'un service public de qualité, non augmentation de la fiscalité, recours minime à l'emprunt, etc...) tiennent compte de la situation économique, sociale et morale de nos administrés, même si elles peuvent être encore qualifiées d'insuffisantes par certains de nos concitoyens qui sont dans des situations très difficiles.

A ce titre, je donne acte à l'Adjoint chargé des finances, à la commission des finances et aux services qui ont œuvré, pour le sérieux de ces propositions, notamment en matière de maîtrise des dépenses à engager et de maîtrise de la fiscalité, et ce, sans rien négliger des ambitions que la municipalité nourrit pour ses administrés. En effet, les orientations présentées ce soir portent la politique d'une commune encore plus vivable et plus attractive, et ce tout en maîtrisant les dépenses et en minimisant le recours à l'emprunt afin de ne pas accentuer l'endettement et d'assurer le financement des dépenses d'investissement.

Ainsi, la municipalité se donne les moyens d'améliorer le présent, avec un effort important notamment en direction des jeunes (vie et activités scolaires, emploi, habitat...) et des personnes âgées, tout en préparant activement l'avenir.

A noter également que l'effort concerne toutes les lignes constituant le budget, notamment celle affectée aux associations qui sont nombreuses dans notre commune et qui œuvrent énormément. Certes, la situation que nous observons met en lumière l'évolution croissante de la demande sociale liée à cette crise qui n'en finit pas et qui accentue les inégalités sociales et territoriales. Mais, les efforts se doivent d'être partagés, pour une question de justice.

Enfin, pour conclure, notre accord avec ces propositions budgétaires, objectives et courageuses, traduit l'acte politique par lequel les élus socialistes et apparentés que je représente, sont conscients de l'équilibre difficile à trouver entre le rêve et la réalité et, entre les ambitions justifiées car nécessaires et les moyens financiers de notre commune.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Le Maire :

Merci M. BELLEBNA, vous avez raison de souligner le rôle important des associations. C'est une singularité effectivement de nos choix politiques qui sont des choix que nous assumons parce que les associations c'est du lien, du lien social et par ces temps difficiles, rien ne peut remplacer le lien, la rencontre, l'échange. Nous avons une chance extraordinaire d'avoir un tissu associatif important puisque nous avons plus de 100 associations sur la commune. Il faut protéger ce trésor humain. Sur le rééquilibrage, ce qui me permet de revenir sur le Grand Périgueux, c'est justement parce que j'ai eu des assurances sur ce rééquilibrage Est-Ouest, que j'ai souhaité cet engagement. On ne peut pas effectivement continuer à vivre sur un territoire qui serait déséquilibré, il faut qu'on aille sur un territoire harmonieux où on partagera des richesses, l'habitat, les transports, l'activité économique. Il faut ce rééquilibrage, c'est du travail à long terme et là nous sommes d'accord.

Mme WITTLING :

Je voulais simplement faire remarquer une chose, vous parlez du contexte national, qu'il faut faire des efforts, qu'il y a 11 milliards d'économie à faire sur les budgets des communes, qu'une inflation c'est 1,74 % à l'heure actuelle –on peut arrondir à 1,80-, notre augmentation de budget est de 4,32 % ce qui est 2 fois l'augmentation de l'inflation, je ne vois pas où est l'effort effectivement de la commune. Il y a 11 milliards d'économie à faire sur toutes les communes, la moindre des choses aurait été peut-être de faire un budget à l'équilibre comme l'année dernière et là on aurait vu réellement un effort et non pas une augmentation de 4,32 %.

M. EL MOUEFFAK lui répond :

Je l'ai expliqué, je l'ai expliqué aussi en commission des finances, je ne sais pas si vous m'avez écouté.

Si on enlevait les dépenses supplémentaires qui n'étaient pas prévues : l'ASPTT, le centre social et les augmentations concernant le personnel et consécutives à la loi de finances 2014, on serait à 2,3 %, ce qui correspond à l'indice des dépenses communales. Cet indice est supérieur d'1% de l'inflation qui elle, se situe entre 1,3 et 1,8 %.

On tourne donc autour de 2,6 %. On a donc établi notre budget avec beaucoup d'efforts et sans augmentation des impôts, sans augmentation des tarifs et avec une diminution de la dotation de fonctionnement qui était de 120 000 €. Il fallait donc compenser. Tous les services ont fait un effort important pour arriver à une progression qui reste au même niveau que l'indice de dépenses communales.

Au sujet de l'ASPTT, M. le Maire dit qu'il n'est pas allé chercher Post'Immo pour leur demander de se désinvestir de cette structure. Il rappelle qu'il a vu tous ses collègues de l'agglomération qui ont montré peu d'engouement et qu'il a reçu peu de réponses. Par ailleurs il attend toujours la réponse au courrier qu'il a adressé au Directeur national de la Poste.

« Je vous le dis chers collègues, nous allons devoir examiner ce point. Il est évident que la commune seule, ne pourra pas répondre à cette question du gymnase de l'ASPTT. Ensuite, je vous rappelle que la Cour des comptes dans ses attendus, nous avait préconisé de municipaliser le centre de loisirs, ce que nous avons fait. Certes, nous avons récupéré 300 000 € de subvention mais le fait qu'on ait intégré le personnel de cette structure impacte le budget. Des contraintes sont là, elles ne sont pas toutes incompressibles et il faut faire face. Pour autant je crois que nous sommes très vigilants et très rigoureux dans notre gestion.

Mme WITTLING :

« Je voulais simplement faire une remarque. Quand une entreprise ou des ménages comme c'est le cas des colomniérois, ont effectivement un problème de machine à laver qui tombe en panne, elles rognent sur leur budget ou sur autre chose pour faire en sorte de rentrer dans son budget. Ce n'est malheureusement pas le cas de notre commune puisque nous avons un taux de 4,32 % de plus de dépenses et non pas 2,3 % ou 1,74 % comme ça devrait l'être au niveau de l'inflation ».

M. BARBARY :

Je réponds à cette observation. J'avais vu poindre dans nos discussions en commission des finances un certain nombre de considérations visant à jouer sur une forme d'amalgame entre entreprise et commune. J'avais réagi à ce moment là, je ne vous fais pas procès mais l'Etat aussi bien que la commune, sont tenus à une exigence de bonne gestion. Mais gardons nous de faire l'amalgame entre l'Etat et une entreprise. J'entends parfois des gens dirent « il faudrait qu'ils gèrent ça comme une entreprise, la commune, il faudrait qu'ils la gèrent comme une entreprise ». Eh bien non ! l'Etat c'est la République et la commune c'est aussi une part de la République et dans la commune il y a des valeurs exprimées par un Maire qui sont la solidarité, l'égalité de droit entre les citoyens. On ne parle pas dans une commune de rentabilité, qui est un terme détestable que je n'aime pas appliquer au privé ; ce ne sont pas des critères pour une commune, en tout cas pour nous et par rapport aux valeurs qu'on porte ; faisons donc attention à ça

parce que chaque fois, je réagirai bien que je considère que vos remarques quant à la nécessité de la rigueur et qui rejoignent celles qui ont été exposées ici, me paraissent tout à fait recevables.

M. le Maire demande à Mme WITTLING ce qu'elle propose. Faut-il rogner sur les écoles, sur la voirie, où faut-il rogner ? Il faut le dire aux colomniérois.

Mme WITTLING : ça fait 3 semaines qu'il y a eu l'élection, je suis désolée je n'ai pas pu pour l'instant faire le détail des comptes, vous nous donnez pas la moitié de ce que nous demandons.

M. le Maire : Ah non Mme WITTLING vous avez tout, on ne vous cache rien, tout est public, vous avez tous les éléments d'information. Ne dites pas ça, je ne l'accepte pas.

M. EL MOUEFFAK : Je ne vous laisserai pas dire ça, vous auriez du me le dire à la commission des finances. Vous avez eu tous les documents comme tout le monde 3 jours avant et vous pouviez les étudier comme nous tous.

Mme WITTLING : Excusez moi mais en 3 jours on ne peut pas étudier un budget d'une commune. Je ne peux pas vous dire à l'heure actuelle où vous allez pouvoir économiser 3 € sur tel crayon. Je ne rentrerai pas dans cette polémique Monsieur.

M. le Maire : Peut-être nous ferez-vous des propositions la semaine prochaine ?

Mme WITTLING : Sûrement pas la semaine prochaine mais au prochain budget, oui.

M. BELLEBNA : C'est une démarche politique. Je crois qu'il ne faut pas oublier les caractéristiques de notre commune. Ce sont des personnes âgées, ce sont des personnes seules, des jeunes sans emploi etc... On n'est pas dans une commune riche, donc effectivement la notion de service public est prioritaire, il ne faut pas se le cacher. C'est parce qu'on est face à un problème et je maintiens que compte tenu de ce qui nous tombe du ciel, à savoir un contexte européen et un contexte national très difficiles, on ne peut pas s'en passer tout simplement parce que politiquement on fait ces choses là. C'est un choix politique.

Mr le Maire le remercie et rappelle à Mme WITTLING et à l'ensemble des élus qu'ils ont accès à tous les documents. Il suffit qu'ils se rapprochent du Directeur Général des Services, Yohann TOSTIVINT.

La séance est levée à 19 h 30.

LE MAIRE,



Jean-Pierre ROUSSARIE